

## V.

## PALAIS-DE-JUSTICE.

Je regrette toujours la vieille et belle architecture florentine de notre Roanne, toutefois je n'ai jamais été injuste envers l'immense et majestueuse construction qui l'a remplacé. Le bas-relief, récemment placé dans la salle des Pas-Perdus, est une œuvre consciencieusement étudiée de M. Legendre-Héral. Les lettres de vulgaires écriteaux que j'ai blâmées ici, n'ont point fait place à des lettres plus sévères, plus dignes de l'inscription monumentale. Que M. Dupasquier ait, dans la maison Richard, employé l'ignoble U dans ses médaillons de Coustou, etc, que l'Académie de Lyon ait exigé son introduction et celle de l'I majuscule, dans l'inscription du Palais St-Pierre, je l'ai mal compris; mais dans une basilique judiciaire, dans un édifice grave, dont l'architecture s'est exclusivement inspirée de l'antique, qu'on vienne nous écrire les mots *cour d'Appel*, *cour d'Assises*, comme on écrirait, le mot drogues, sur l'enseigne d'un droguiste, c'est par trop fort, je ne le comprends point et ne le comprendrai jamais. Ce n'eût pas été plus ridicule d'adopter des caractères *gothiques* dans ce vaste édifice prétorial.

## VI.

## ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PAUL.

Rien de nouveau à St-Paul, dans cette église si pleinement rénovée, il y a bientôt douze ans, par les talents réunis